

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :  
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > [www.irfss-bfc.croix-rouge.fr](http://www.irfss-bfc.croix-rouge.fr)

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur

 [www.facebook.com/irfss.bfc](https://www.facebook.com/irfss.bfc)

Site de Vesoul

12 rue Miroudot St Ferjeux

C.S. 60273 - 70005 VESOUL CEDEX

Tél. : 03.84.75.80.44

Email : [irfss.vesoul@croix-rouge.fr](mailto:irfss.vesoul@croix-rouge.fr)



Formation



croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS  
FORMER

INFIRMIER(E)

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Les infirmiers sont des professionnels qui dispensent des soins à une personne ou un groupe de personnes dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation, de réhabilitation et dans le domaine palliatif. Ils travaillent en collaboration avec des professionnels du secteur médical, paramédical, social et éducatif.

L'un des atouts majeurs de la profession infirmier(e) est la dimension humaine, avec une approche différenciée et adaptée à chaque patient (enfants, personnes âgées, personnes handicapées physiques ou mentales, personnes détenues, etc.).

## CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

### • Conditions d'accès :

- **Filière 1** : peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- les titulaires du bac (et bac étranger)
- les titulaires d'un titre admis en dispense du bac
- les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au min. niveau IV.
- les élèves de classe de terminale sous réserve d'obtention du bac
- les titulaires du diplôme d'état d'AMP et d'AES justifiant de 3 années d'exercice professionnel.

- **Candidats devant passer les épreuves de pré-sélection avant la sélection :**

- les personnes, non bachelières, justifiant de 5 ans d'ancienneté d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale

La procédure de pré-sélection comprend une épreuve sur dossier, une épreuve écrite de français d'une durée de 2 heures. Le dossier est à retirer dans les ARS.

- **Filière 2** : peuvent se présenter à l'épreuve écrite d'admission spécifique :

- les personnes titulaires du diplôme d'AS et AP, justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein.

- **Filière 3** : candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat infirmier obtenu hors Union Européenne

- **Filière 4** : candidats bénéficiant de l'Article 26 bis, Arrêté du 21/12/2012

- **Filière 5** : candidats bénéficiant de l'Article 36 de l'Arrêté du 31/07/2009

**Les épreuves de sélection (filière 1 et 3) comprennent deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission pour les personnes déclarées admissibles.**

### Les épreuves d'admissibilités:

- une **épreuve écrite** (2 heures) comportant **l'étude d'un texte** de 3000 à 6000 signes, relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social. Le texte est suivi de 3 questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments notamment chiffrés et de donner un avis argumenté sur le sujet. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.

**Une épreuve de tests psycho-techniques** (2 heures) : cette épreuve a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problèmes et les aptitudes numériques.

### L'épreuve d'admission :

Consiste en un **entretien** avec 3 personnes, membres du jury, relatif à un thème sanitaire et social, destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

**Pour la Filière B : une seule épreuve écrite d'admission (2 heures) :**

**Analyse de 3 situations professionnelles** suivies d'une question chacune ; cet examen permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation et notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

## DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
<b>4 Décembre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2018 à 16 h 00</b>	<b>07 Avril 2018</b>	<b>Entre le 15 Mai au 08 Juin 2018</b>

Frais de sélection : 106 € filière 1 ; 84 € Filière 2, 3, 4, 5

Affichage des résultats le 21 Juin 2018 à 14h00 - Rentrée le 03 Septembre 2018

## COÛT DE LA FORMATION

- pour les salariés, le coût de la formation infirmier(e) peut-être pris en charge par l'employeur ou l'organisme de formation auquel il cotise (OPCA : FONGECIF, UNIFORMATION, UNIFAF, ANFH...) dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation). Renseignez-vous auprès de votre employeur.

-pour les demandeurs d'emploi indemnisés par le Pôle Emploi, aucune prise en charge du coût de la formation n'est possible. Pour conserver le bénéfice de vos indemnités. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller Pôle Emploi.

- pour tous les autres (demandeurs d'emploi non indemnisés, étudiants...) : une demande de bourse est possible, sous certains critères, auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dès la rentrée. La demande se fait en ligne (une simulation en fonction de votre situation est également possible) :

<http://www.franche-comte.fr/fr/services-en-ligne/bourses-sanitaires-et-sociales/index.html>

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours

## ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

### Programme

La formation en soins infirmiers (nouveau référentiel) s'articule autour de l'acquisition de 10 compétences :

- évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- organiser et coordonner des interventions soignantes
- informer et former des professionnels et des personnes en formation.

La formation se déroule en partenariat avec l'Université sur 3 ans. Elle est construite en alternance entre institut et stage. Elle donne accès à un grade licence.

### Calendrier

- 6 semestres de 20 semaines – 4 200 heures (35h/semaine)
  - Théorie : 2 100 heures - Stage : 2 100 heures

### Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.